

1^{er} novembre 2010 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 1^{er} novembre 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Renée-Claude Leroux Lisette Bellemare Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010
4. Discours du Maire
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance

10. Résolutions

- 10.1 Engagements de crédits
- 10.2 Appel d'offre- Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux (2^e Avenue)
- 10.3 Services juridiques professionnels pour l'année 2011
- 10.4 Budget 2011 – Régie intermunicipale sanitaire des hameaux
- 10.5 Transfert de fonds
- 10.6 Autorisation de paiement – travaux d'infrastructure 2^e Avenue
- 10.7 Fermeture du bureau municipal – Temps des Fêtes
- 10.8 Achat d'articles promotionnels
- 10.9 Extension du programme PRECO
- 10.10 Entente grief 2010-02
- 10.11 Sel à déglçage
- 10.12 Demande de dérogation mineure- chemin Domon
- 10.13 Entente pour la virée au chemin de la Rivière au Saumon
- 10.14 Service incendie
- 10.15 Ressources humaines

- 10.16 Vente de terrain – rue Biron
- 11. Avis de motion pour l'adoption du règlement de taxation 2011
- 12. Règlement
 - 12.1 Adoption du règlement 2010-05 modifiant le règlement 2000-036 sur les permis et certificats
 - 12.2 Adoption du règlement 2010-04 modifiant le règlement de zonage 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principale ou accessoire sur le territoire de la Municipalité incluant les chauffe-piscines au bois.
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

2010-197

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

2010-198

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que déposé.

#4

DISCOURS DU MAIRE

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, M. Jean-Claude Dumas a procédé à la lecture du discours du Maire et celui-ci sera publié sur le site web de la municipalité ainsi que dans l'Éveil du citoyen.

#5

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#6

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 octobre 2010 et avise le conseil qu'il a dû faire une dépense de 15 000.00 \$ pour l'achat d'un ponceau pour la réparation du chemin de Fontainebleau suite à l'inondation.

De plus, M. Émile Royer, président d'élection dépose la divulgation des contributions électorales de deux des candidates, Mesdames Traversy et Cloutier.

Il mentionne aussi que les postes budgétaires déficitaires sont comblés par les surplus budgétaires de certains postes de revenus.

#7

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Monsieur Bissonnette dépose une copie du règlement sur les ventes de garage

#8

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

No Cheque	date	Nom	Description	Montant
201000843	2010-10-05	Municipalité De Weedon	recu de petites caisse	29.29
201000844	2010-10-05	SSQ,Société d'ass-vie Inc.	ass. Groupe	3,717.88
201000845	2010-10-05	Fonds de l'information fonci.	avis de mutation	80.00
201000846	2010-10-05	Régie Inter. Sanitaire des Ha	entente régie sanitaire	20,807.50
201000847	2010-10-05	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	131.60
201000848	2010-10-05	Émile Royer	frais déplacement sept , congrès	1,415.78
201000850	2010-10-05	S.C.A. Weedon	ent bât/mach/essence	3,974.12
201000851	2010-10-15	Fonds des pensions alimenta	Remise de l'employeur ordinaire I	386.80
201000852	2010-10-15	C.A.R.R.A.	Remise de l'employeur ordinaire I	1,343.92
201000853	2010-10-15	STT de la Municipalité de	Remise de l'employeur ordinaire I	191.95
201000854	2010-10-15	Caisse Pop Desjardins Weedon	Remise de l'employeur ordinaire I	823.74
201000855	2010-10-15	Ministre du Revenu du Québec	Remise de l'employeur ordinaire I	3,805.95
201000856	2010-10-15	Receveur Général du Canada	Remise de l'employeur ordinaire I	1,524.63
201000857	2010-10-15	Fond Action - CSN	Remise de l'employeur réduit I	2,692.20
201000858	2010-10-15	STT de la Municipalité de Weedon	Remise de l'employeur réduit I	513.76
201000859	2010-10-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	Remise de l'employeur réduit I	3,503.26
201000860	2010-10-15	Ministre du Revenu du Québec	Remise de l'employeur réduit I	8,583.91
201000861	2010-10-15	Receveur Général du Canada	Remise de l'employeur réduit I	3,540.78
201000862	2010-10-12	Postes Canada	frais de poste mois de septembre	228.66
201000863	2010-10-12	Municipalité De Weedon	recu petite caisse/mesures d'ur	69.14
201000864	2010-10-12	M René Turcotte	services juridique	316.05
201000865	2010-10-12	Restaurant Le Château	élections papeterie	135.00
201000866	2010-10-12	Jean-Claude Dumas	frais déplacement maire	2,109.70
201000867	2010-10-12	Corporation Dév. Econ. De Weedon	corpo.dév économique de	10,000.00
201000868	2010-10-12	Audrée Fortier	loisirs culture	100.00
201000869	2010-10-12	Ass.des Directeurs Mun. Du Qué.	formation d.g.	242.68
201000870	2010-10-12	Fondation Louis St-Laurent	loisirs culture	250.00
201000871	2010-10-12	Bell Mobilité Pagette	incendie comm.	105.50
201000872	2010-10-12	Hydro-Québec	éclairage des rues	2,064.80
201000873	2010-10-12	SONIC	essence	2,488.42
201000874	2010-10-12	Sports Loisirs Weedon	les loisirs	39,840.00
201000875	2010-10-12	Alsco Corp.	buanderie	236.62
201000876	2010-10-12	*Bell Canada	usine de filtration internet	127.49
201000877	2010-10-12	Bell Canada	compte du mois	781.13
201000878	2010-10-12	A.Q.T.R.	Colloque sur la viabilité hivernale	200.92
201000880	2010-10-15	Émile Royer	sécurité publique	365.38
201000881	2010-10-19	Émile Royer	élection papeterie	25.47
201000882	2010-10-19	Restaurant Le Moulin 3	election papeterie	60.78
201000883	2010-10-19	Gaudreau & Fils	projet arèna	10,557.53
201000884	2010-10-19	Claude Paiement	projet arèna	40.00
201000885	2010-10-19	Bell Mobilité Inc.	h.v. téléphone	282.39
201000886	2010-10-19	Renée-Claude Leroux	frais déplacement élue	200.45
201000887	2010-10-19	Marc Lavertu	frais déplacement élu	1,110.05
201000888	2010-10-19	Recyclage Granutech Inc.	t.r. autres	1,913.23
201000889	2010-10-19	Quincaillerie N.S. Girard	essence/ent mach/ent bât	1,109.81
201000890	2010-10-19	Les Entreprises D.G.Enr.	t.r. autres	451.50
201000891	2010-10-19	J. Marc Laroche Inc.	entretien réseau élect.	2,217.44
201000892	2010-10-19	J. N. Denis Inc.	entretien mach	233.04
201000893	2010-10-19	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles premiers soins	63.52
201000894	2010-10-19	Beaudin Le Prohon	projet arèna	61,034.72
201000895	2010-10-19	Robitaille Equipement Inc.	ent mach hiver	1,457.67
201000896	2010-10-19	Les Constructions Léo	location machinerie	1,193.66
201000897	2010-10-19	Oxygène Bois-Francis Inc.	ent mach	190.86
201000898	2010-10-19	Hydro-Québec	usine filtration weedon	1,660.97
201000899	2010-10-19	Jean-Louis Blanchette	autres primes	122.35

201000900	2010-10-19	Teknika HBA Inc.	contrat informatique	2,222.36
201000901	2010-10-19	Raynald Breton	congrès des maires 2010	573.72
201000902	2010-10-19	Julio Carrier	congrès des maires 2010	861.83
201000903	2010-11-01	Groupe Ultima Inc.	assurance générale	16.00
201000904	2010-11-01	Réjean Giard	frais déplacement élu	664.16
201000905	2010-11-01	La Tribune	publicité	479.49
201000906	2010-11-01	L'Inter Marché de Weedon	réceptions	171.14
201000907	2010-11-01	Raynald Doyon	produits nettoyage	53.66
201000908	2010-11-01	Restaurant Le Château	repas lors le l'inondation du 30	104.59
201000909	2010-11-01	Jean-Louis Blanchette	autres primes	33.00
201000910	2010-11-01	Alain Audet	autres primes	176.65
201000911	2010-11-01	S.C.A. Weedon	autres primes / linge Bruno	320.16
201000912	2010-11-01	Tourisme Cantons-de-L'Est	loisirs culture	395.06
201000913	2010-11-01	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	141.47
201000914	2010-11-01	Impression Moreau Inc.	papeterie élections	479.72
201000915	2010-11-01	Formules Municipales, commercial	papeterie élections	251.35
201000916	2010-11-01	Fortin Sécurité Médic Inc.	linge travail	43.78
201000917	2010-11-01	CMP Mayer Inc.	équipement incendie	357.26
201000919	2010-11-01	Jean-Marie Caron	incendie achat équipement	188.95
201000920	2010-11-01	Paul-Émile Poirier	entretien équipement caserne	62.08
201000921	2010-11-01	Les Entreprises Marco Fontaine	t.r. autre	197.53
201000922	2010-11-01	Le Spécialiste du Ponceau	t. r. autres /mesures d'urgence	17,379.48
201000923	2010-11-01	Les Entreprises Marco Fontaine	t. r. autres / mesures d'urgence	3,750.28
201000924	2010-11-01	Les Constructions Léo Barolet Inc.	location machinerie	4,876.20
201000925	2010-11-01	Lise Beaudin	t.r . Autres	300.00
201000926	2010-11-01	Javel Bois-Francis	purification trait. Eau potable wee	547.56
201000927	2010-11-01	Centre de Gestion de l'équipement	clé en main et réparation de véhi.	40,929.45
201000928	2010-11-01	Les Services de Gestion SGT Inc.	pacte rural 2010	16,931.25
201000929	2010-11-01	Breton Location Inc.	pièces aqueduc	90.92
201000930	2010-11-01	Oxygène Bois-Francis Inc.	bnd graisse/ent mach	346.88
201000931	2010-11-01	John Meunier Inc.	usine filtration Weedon	346.09
201000932	2010-11-01	La Fabrique St-Janvier de Weedon	panier de Noël	500.00
201000933	2010-11-01	Noël Heureux pour Tous	Appui financier 2010	50.00
201000934	2010-11-01	Turcotte 1989 Inc.	équip o pot stg	309.28
201000935	2010-11-01	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	cueillette ordures et récup oct.	13,931.67
201000936	2010-11-01	Régie Intermunicipale	site enfouissement cook	6,889.20
201000937	2010-11-01	M.R.C. du Haut St-François	honoraires urbanisme	656.88
201000938	2010-11-01	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau potable et usée	1,047.28
			Total:	317,330.38
201000788	2010-10-14	AQTR-Arrêt paiement	Arrêt de paiement, Cie pas reçu le chèque	(200.92)

2010-199

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 352 249.37 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	34 918.99 \$
Opérations courantes payées :	204 311.91 \$
Opérations courantes à payer :	113 018.47 \$
	=====
Total	352 249.37 \$

#9

CORRESPONDANCE

1. Invitation du ministre des Affaires municipales, pour que les municipalités s'engagent dans le projet « MUNICIPALITÉS ET FAMILLES, ENSEMBLE POUR DES ENFANTS EN SANTÉ » en association avec le Défi Santé.
2. Tourisme Canton de l'Est avise M. Dumas que l'anomalie concernant l'effacement de la municipalité a été rétablie sur la nouvelle carte touristique.

2010-200

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#10

RÉSOLUTIONS

#10.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-201

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de novembre 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	1 000.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	13 500.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	1 500.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	2 500.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	500.00 \$
	=====
	19 000.00 \$

#10.2

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

2010-202

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la soumission de Les Laboratoires Shermont au coût de 87 438.62\$ pour le contrôle de la qualité des matériaux des travaux d'infrastructures de la 2^e Avenue soit et est retenue.

Soumissions reçues :

Les Laboratoires Shermont : 87 438.62\$

Les Consultants S.M. inc. : 88 676.86\$

#10.3

SERVICES JURIDIQUES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2011

2010-203

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 selon les termes de l'offre de services du 22 septembre 2010.

#10.4 **BUDGET 2011 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

ATTENDU QUE le budget pour l'exercice financier 2011 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a été adopté à sa réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2010 ;

ATTENDU QUE ce budget d'un montant total d'un million quatre cent dix mille quatre cent trente cinq dollars (1 410 435 \$) doit être adopté par chaque municipalité membre de la Régie;

2010-204 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le budget pour l'exercice financier 2011 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux soit et est adopté.

#10.5 **AUTORISATION DE TRANFERTS DE FONDS**

2010-205 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil municipal autorise M. Émile Royer, directeur général à transférer les fonds suivants :

DU POSTE-	AU POSTE	DÉSIGNATION	MONTANT
03-410-00-000 app. surplus	02-130-00-334	Entente internet H.V.	26 682.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-130-00-420	Assurances générales	7 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-140-00-111	Grefte/élection pers.	3 526.33 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-140-00-670	Grefte/élection	959.01 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-320-0-525	Entretien/réparation machinerie	28 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-412-00-400	Serv. Prof./ M. d'œuvre	5 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-412-00-681	Hydro alarme ch. Magnan	3 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-412-00-684	Hydro / puits / route 257	20 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-413-00-602	Hydro / puits rue de la Carrière	6 000.00 \$
03-410-00-000 app. surplus	02-413-00-681	Hydro / puits de la 112	10 000.00 \$
TOTAL			110 167.34 \$

#10.6 **AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA 2^e AVENUE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Teknika HBA en date du 20 octobre 2010, la recommandation de paiement # 1 pour les travaux effectués par Excavation Marchand & Fils inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE;

2010-206 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la recommandation de paiement et autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à verser à Excavation Marchand & Fils inc., la somme de 401 049.16\$,

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 185 802.70\$ à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombe.

#10.7 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES**

ATTENDU QU' entre Noël et le jour de l'An, l'achalandage au bureau est presque nul;

2010-207 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le bureau municipal soit fermé à partir du 24 décembre 2010 et qu'il ré-ouvrira le mardi 4 janvier 2011 à 8:30 h.

#10.8 **ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS**

2010-208 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire l'acquisition d'articles promotionnels chez Création Jade au coût de 2577.21 \$ incluant les taxes.

#10.9 **EXTENSION DU PROGRAMME PRECO**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités contribuent par leurs travaux à la relance économique ;

CONSIDÉRANT QUE les normes du programme PRECO prévoit une fin des travaux en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de réfection sont difficilement réalisables après le 15 novembre ;

CONSIDÉRANT la difficulté d'obtenir les matériaux nécessaires ;

A CES CAUSES ;

2010-209 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard et au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Monsieur Chuck Strahl de prolonger le délai jusqu'au 30 juin 2011 pour compléter les travaux de finition (ex : aménagement des terrains riverains et dernière couche de pavage) dans le cadre du programme PRECO.

#10.10 **ENTENTE GRIEF-2010-02**

ATTENDU QUE le syndicat a déposé le grief portant le numéro 2010-02 ;

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre les parties

A CES CAUSES ;

2010-210 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ Monsieur Julio Carrier

Que l'employeur accepte de verser une compensation équivalente à trois heures et demie (3.5 heures) en temps supplémentaire du taux horaire du poste de journalier chauffeur, trois ans et plus, payable pour moitié à chaque des salariés suivants : Roger Fréchette et Claude Lacroix.

Que la copie de ladite entente soit et est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

En contrepartie, le syndicat retire le grief et déclare celui-ci réglé à toute fins que de droit.

#10.11 SEL À DÉGLACAGE

2010-211 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de 26 ballots d'une tonne de sel à déglacage de CALCO au coût de 159.00 \$ du ballot, pour un total de 4 134.00 \$ avant taxes.

#10.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- LOT 4 705 701 CHEMIN DOMON

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2010-10-0001 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a fait connaître ses recommandations par la résolution 2010-012, datée du 18 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché aux endroits désignés par le conseil;

2010- 212 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accorde sur recommandations du Comité consultatif d'urbanisme la demande de dérogation mineure 2010-10-001 afin de permettre le lotissement du lot 4 705 701 avec une façade de 33.23 mètres au lieu de 50 mètres tel que requis par la réglementation en vigueur.

#10.13 ENTENTE POUR LA VIRÉE – CHEMIN DE LA RIVIÈRE AU SAUMON

CONSIDÉRANT QUE le pont de Fontainebleau est interdit au trafic lourd de plus de 15 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir le service de cueillette des ordures et de voirie aux résidents du chemin de la Rivière au Saumon;

CONSIDÉRANT QU' une borne-fontaine sèche sera aussi installée à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été faite avec Monsieur François Cloutier de la Ferme Clémoise s.e.n.c.;

A CES CAUSES :

2010-213 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Weedon enregistre une servitude pour une virée et l'installation d'une borne-fontaine sèche sur le lot 3 904 010 de la Ferme Clémoise s.e.n.c.

Que Monsieur Jean-Claude Dumas maire, ainsi que Monsieur Émile Royer directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

Que Monsieur Jeannot Aubert, notaire soit et est désigné pour procéder à l'enregistrement de la servitude.

Que toutes les dépenses inhérentes à la servitude soient et sont à la charge de la Municipalité de Weedon.

#10.14 **SERVICE INCENDIE**

2010-214 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner la modification suivante pour les salaires et avantages des pompiers volontaires de notre municipalité

- A chaque sortie du service d'incendie un minimum de 3 heures sera rémunéré à chaque pompier.

#10.15 **RESSOURCES HUMAINES**

2010-215 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Nicolas Blouin, inspecteur en bâtiment soit nommé salarié permanent en date du 1^{er} novembre 2010.

#10.16 **VENTE DE TERRAIN – RUE BIRON**

2010-216 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité vende le terrain dont le cadastre est le 4 431 561 à Monsieur Yvon Desruisseaux pour la somme de quatre mille quatre cents dix dollars (4 410.00 \$). Que M. Jean-Claude Dumas, maire ainsi que M. Émile Royer, directeur général, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente. Les frais inhérents à cette vente seront payables par l'acquéreur.

#11. **AVIS DE MOTION**

#11.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION 2011**

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Giard qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente le règlement de taxation pour l'année 2011 sera adopté

#12. **RÈGLEMENTS**

#12.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-05**

**RÈGLEMENT # 2010-005
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
2000-036**

Afin de prévoir une tarification pour l'émission d'un permis pour l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la Municipalité, incluant les chauffes-piscines au bois.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement des permis et certificats portant le # 2000-036;

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o, du 1^{er} alinéa, de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet d'interdire toute opération visée aux paragraphes 16 et 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 sans l'obtention d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE le paragraphe 5^o, du 1^{er} alinéa, de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis ou de certificat;

ATTENDU QUE le paragraphe 6 du 1^{er} alinéa, de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet d'établir un tarif pour la délivrance des permis et des certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établie suivant le type de construction ou d'usage projeté;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de permis et certificats # 2000-036 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 5 juillet 2010 ;

2010-217

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Marc Lavertu

Et résolu à l'unanimité que le règlement portant le # 2010-005 modifiant le règlement de zonage # 2000-036 soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Par l'ajout à l'article 5.22 intitulé « Tarification des permis de construction » du point o) se lisant comme suit :
installation d'un système extérieur de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité incluant les chauffes-piscines
75 \$

ARTICLE 3 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement des Permis et certificats # 2000-036 qu'il modifie.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire

#12.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2010-004 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2000-033 AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES EXTÉRIEURS DE CHAUFFAGE À COMBUSTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ, INCLUANT LES CHAUFFE-PISCINES AU BOIS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2000-033;

ATTENDU QUE l'alinéa 20 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut permettre, par zone, des groupes de constructions et d'usages d'une classification déterminée et prévoir les dispositions spécifiques applicables;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 2000-033 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 5 juillet 2010 ;

ATTENDU QU' une séance publique pour la présentation du règlement a été donnée le 13 septembre 2010 ;

ATTENDU QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

2010-218

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement portant le numéro # 2010-004 modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois, soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : le règlement de zonage # 2000-033 est modifié par l'ajout de la section suivante intitulée « Systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois » et qui est introduite après l'article 6.33 du règlement de zonage :

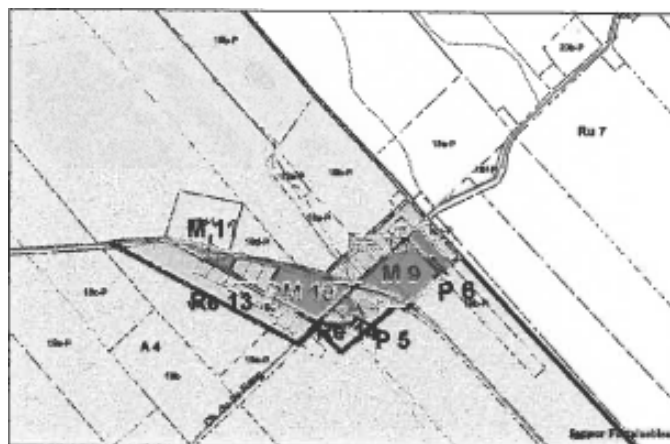
6.34 L'implantation d'un système extérieur de chauffage est interdite dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation, à savoir les zones : P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P9, VIL9, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, M11, M12, M13, M14, M15, I1, I2, I3, I4, I5, I6, RE1, RE2, RE3, RE4, RE5, RE6, RE7, RE8, RE9, RE10, RE11, RE12, RE13, RE14, RE15, RE16, RE17, RE18.

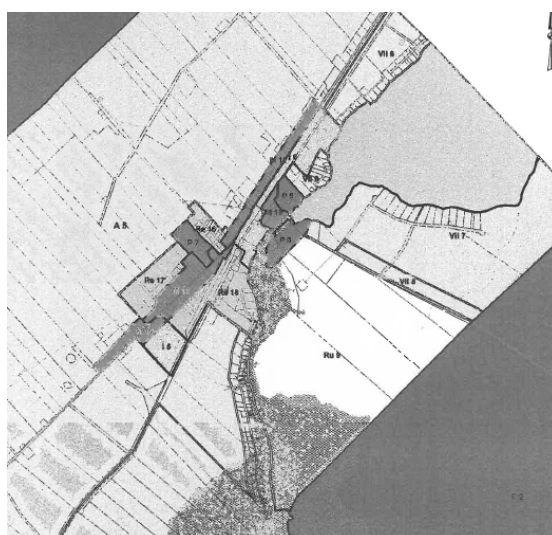
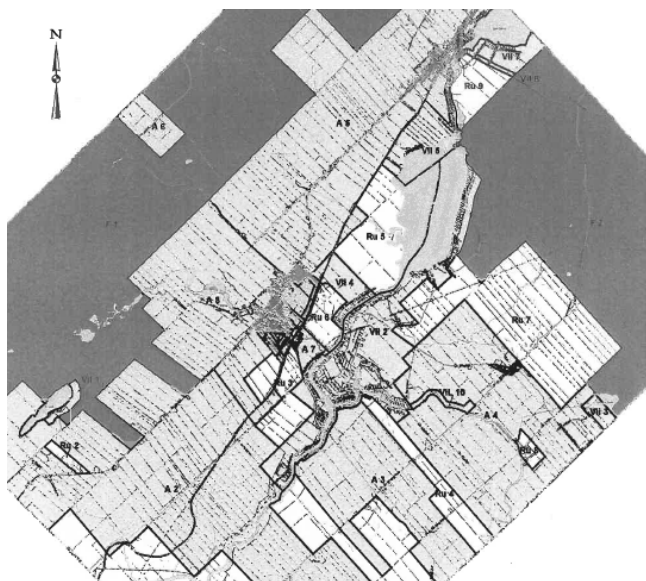
Dans les zones permises, l'implantation d'un système extérieur de chauffage est permise aux conditions suivantes :

- Un seul système extérieur de chauffage est permis par terrain. Toutefois, pour un usage industriel ou agricole, deux systèmes extérieurs de chauffage sont permis;
- L'implantation est permise en cour arrière ou en cour latérale selon la direction des vents dominants, de façon à éviter la fumée vers le bâtiment du propriétaire et/ou les bâtiments voisins;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 30 mètres des lignes de lots;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 16 mètres de tout bâtiment sur le même terrain;
- Le système extérieur de chauffage doit être alimenté uniquement par du bois de chauffage. Les déchets, les animaux morts, les résidus de plastique, papier goudronné, pneu, solvant ou autres déchets et/ou produits de même nature ne peuvent servir en aucun cas à alimenter le système extérieur de chauffage;
- Le bois servant à la combustion doit être empilé de façon ordonné sur le terrain et ce dans les marges de recul latérales et arrières;
- L'extrémité de la cheminée doit être située à au moins à 3 mètres au-dessus des débords du bâtiment principal;
- La canalisation entre le système extérieur de chauffage et le bâtiment doit se faire de façon souterraine;
- Seul un système extérieur de chauffage homologué BNQ est permis.
- Le système extérieur de chauffage ainsi que sa cheminée doivent être maintenue en bon état tout au long de la durée de vie du système.

6.35 L'installation d'un système extérieur de chauffage à combustion doit faire l'objet de l'émission d'un permis par l'inspecteur en bâtiment.

ARTICLE 3 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage 2000-033 qu'il modifie.





Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire

#13

VARIA

#14

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question fut posée à savoir ce que la municipalité ferait avec l'état de la 1re Avenue et de la rue St-Janvier après les travaux.

#15

LEVÉE DE LA SÉANCE

2010-219

À 20h20, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire